

Réunion des chefs d'établissements universitaires de la région Ouest

Présentation : **M. Abdelbaki BENZIANE**

(Président de la CRUO, Recteur de l'Université Oran 1)

Mercredi 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen

Jeudi 19 Mars 2020 à l'Université Oran1



Préambule

- ▶ Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des orientations du secteur appelant au changement à pas mesurés et déterminés et fait suite à la tenue de la réunion de M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique avec les trois Présidents des CRUs.
- ▶ L'objet de cette rencontre s'articule principalement autour de la feuille de route de M. le Ministre qui souhaite introduire quelques changements tout en maintenant l'essentiel des acquis de l'enseignement supérieur algérien.
- ▶ Les éléments d'information en rapport à la circulaire présentés en fin de ce document sont extraits du rapport relatif à la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 transmis au MESRS, établit le 25 Janvier 2020 sur la base des canevas transmis par les établissements universitaires de la région Ouest.

Ordre du jour

1- Feuille de Route de Mr le Ministre

- I. Axe Gouvernance
- II. Axe Pédagogie
- III. Axe Communication permanente
- IV. Axe Coopération en direction des établissements universitaires du Sud
- V. Axe Projet de circulaire 2020-2021
- VI. Divers

2- Circulaire d'Orientation 2020-2021 : Synthèse des propositions émises par les établissements de la CRUO.

3- Coopération internationale : Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 de la DCEIU du MESRS.

-1-

Feuille de route de M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

I) Axe Gouvernance

- ▶ Tenir compte de la réduction globale et durable des moyens financiers face à la massification en s'appuyant sur trois dimensions : Optimisation de l'existant ; Mutualisation des moyens humains, matériels et infrastructurels et Rationalisation des dépenses publiques.
- ▶ Mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gouvernance.
- ▶ Rationaliser l'exploitation de l'espace pédagogique par la réalisation d'un emploi du temps du campus (et non de faculté) sur le créneau 08h – 18h avec une gestion informatisée.
- ▶ Favoriser la communication à travers la mise en place d'un médiateur au niveau de chaque faculté qui sera l'interface entre les étudiants, les enseignants et l'administration (il doit être choisi parmi les enseignants les plus expérimentés et les plus sages).
- ▶ Se rapprocher des organes scientifiques et leurs présidents pour préparer les CSU, CSCU et CSE à la co-présidence « Chef d'établissement-Président élu ».
- ▶ Consacrer la primauté de l'acte pédagogique et scientifique dans l'action de gouvernance des établissements.

II) Axe Pédagogie

- ▶ Investir l'acte pédagogique en s'assurant que chaque enseignant assure la charge statutaire.
- ▶ Mettre en place des actions pour une meilleure prise en charge des étudiants.
- ▶ Adosser la dimension technologique au Master pour revenir progressivement à la qualité de la formation d'ingénieur. Réfléchir au "Master of Engineering" avec une orientation professionnalisante et des PFE orientés vers des thématiques d'entreprises.
- ▶ Mettre progressivement les cours en ligne et engager une réflexion sur un modèle de formation sur la conception de cours en ligne du type MOOC et autres.
- ▶ Encourager progressivement les soutenances en langue anglaise des mémoires de PFE et des thèses de doctorat (Un effort particulier est demandé pour la grande famille des Sciences Sociales et Humaines).
- ▶ Mettre en place progressivement un enseignement par année en langue anglaise dans toutes les formations, à travers l'encouragement des enseignants à préparer un cours en langue anglaise tout en haussant la qualité du contenu.

II) Axe Pédagogie (suite)

- ▶ Mettre en place un dispositif réglementaire pour la prise en charge des redoublants, permettant plus de souplesse en les autorisant à ne repasser que les examens (Cette disposition permettra de libérer des places pédagogiques et faire face à la massification, en particulier dans les filières à gros effectifs).
- ▶ Introduire progressivement le concept de l'université virtuelle comme réponse à la massification.
- ▶ Lancer une réflexion sur le Tronc Commun de Technologie pour en évaluer le fonctionnement et le rendement et apporter les améliorations qui conviennent, notamment en matière de mobilisation des enseignants les plus qualifiés pédagogiquement pour l'encadrement.
- ▶ Sensibiliser les doctorants dès leur première inscription, sur le fait que l'Université ne garantit pas le poste d'emploi à l'issue de la formation doctorale.

III) Axe Communication permanente

- ▶ Améliorer la communication avec la communauté universitaire.
- ▶ Organiser plus de réunions avec les enseignants pour une meilleure écoute en vue de la prise en charge de leurs doléances pédagogiques et de même avec les étudiants.
- ▶ Investir la communication via les réseaux sociaux et le site web de manière plus offensive.
- ▶ Accompagner les établissements universitaires en matière de réseaux notamment ceux du Sud.
- ▶ Suivre les doléances des étudiants, des enseignants et des ATS via la plateforme dédiée à cet effet.
- ▶ Elaborer une fiche technique par établissement précisant les métiers visés par chaque offre de formation pour une meilleure visibilité.

IV) Axe Coopération en direction des établissements du Sud

- ▶ Etablir un état des lieux des établissements du Sud relatif au volet pédagogique :
 - Typologie des enseignements assurés ;
 - nombre d'enseignants de rang magistral ;
 - profil des enseignants avec les enseignements assurés,...
- ▶ Mettre en place un dispositif de convention d'aide et de mutualisation avec les établissements du Sud couvrant tous les domaines (pédagogie, recherche, coopération internationale,...).
- ▶ Sensibiliser les enseignants à la mobilité pour assurer des enseignements de courte durée dans les établissements du Sud.

V) Axe Projet de circulaire 2020-2021

- ▶ Pas de grands changements.
- ▶ Quelques corrections techniques sur les offres de formation et les circonscriptions géographiques (Les propositions de la CRUO ont été portées à la connaissance de la DGEFS du MESRS).
- ▶ Pas de nouvelles offres académiques, à l'exception de certaines offres adossées au partenaire international ou à l'entreprise, dûment justifiées et des MCIL en ST (TC 2 ans +3 ans).
- ▶ Abandon de la moyenne minimale nationale d'accès aux domaines et filières à l'exception des sciences médicales.
- ▶ Encouragement de la série « Mathématiques » dans les priorités d'accès aux domaines et repositionner la série « Techniques Mathématiques » pour certaines formations.

V) Axe Projet de circulaire 2020-2021 (suite)

- ▶ Maintien du double traitement des vœux.
- ▶ Accroissement du nombre de vœux sur la fiche :
 - Phase 1 de traitement : de **04 à 15 choix au max**, dont 01 concernera une filière de licence LMD à recrutement local.
 - Phase 2 de traitement : de **01 à 10 choix**, dont 01 dans une filière de licence LMD à recrutement local.
- ▶ Journées portes ouvertes au profit des bacheliers 2020 :
 - Dans les établissements universitaires sur 2 ou 3 jours (dates à arrêter).
 - Au niveau des chefs lieux des wilayas du **18 au 20 avril 2020**.
 - Des émissions de radios locales peuvent accompagner cette démarche de communication.

VI) Divers

- ▶ Développement de Pôles d'excellence à travers la mise en place d'écoles d'excellence sur le site universitaire intégré de **Sidi Abdallah** à Alger.
- ▶ Volonté d'instituer "Les palmes académiques" pour la reconnaissance de l'effort pédagogique.
- ▶ Perspective de la réorganisation des CRUs en « Académies Universitaires » comme réseau régional pédagogique et scientifique.
- ▶ Volonté d'Audit des DOU à travers les grandes villes dans un premier temps.

-2-

**Circulaire relative à la préinscription et à l'orientation
des nouveaux bacheliers au titre de la rentrée universitaire
2020-2021**

**Synthèse des propositions émises par les
établissements universitaires de la région Ouest**

2.1_Codification des formations et dénomination

Il s'agit de difficultés de confusions des formations pour cause de dénominations communes sur la circulaire et sur la fiche de vœux :

- ▶ Les formations codées « T06 », « T16 » de l'ISTA de l'Université Oran 1 ont le même intitulé sur la fiche de vœux « Optique et mécanique de précision » alors qu'elles nécessitent d'y mentionner les spécialités « Optique visuelle et lunetterie » pour la première, « Mesures, métrologie et qualité » pour la seconde.
- ▶ Le « T06 » et le « T22 » correspondent à la même formation notée « T06 » sur la circulaire et « T22 » sur les fiches de vœux.
- ▶ Les formations codées « S07 » et « M04 » de l'Université de Tlemcen sont intitulées toutes les deux « Sciences Agronomiques » sur les fiches de vœux. Elles nécessitent d'être précisées par les spécialités « Technologie des huiles essentielles végétales » pour la première et « Foresterie » pour la seconde.
- ▶ Idem pour les formations « S13 » et le « 933 » intitulées « sciences sociales » pour les deux formations.

2.2_Circoncriptions géographiques

- ▶ L'Université de Tiaret suggère de revoir la répartition des wilayas du pays pour la filière « vétérinaire » avec un rattachement régional à la place du rattachement national.
- ▶ L'Université Oran 2 suggère de retirer le caractère national de recrutement pour « l'IMSI » et ne garder que le recrutement régional, ou à défaut l'intégrer au « ST ».
- ▶ L'Université de Béchar suggère de reconsidérer les circonscriptions géographiques de la filière « Architecture » pour couvrir tout le sud-ouest du pays.
- ▶ L'Université de Béchar suggère de lui rattacher pour la filière « Sciences politiques » les wilayas : 38, 32, 20, 03, 17, 29 et 48.

2.3_Critères pédagogiques

- ▶ Il est suggéré par plusieurs établissements de supprimer la condition complémentaire de 10/20 sur la note de physique pour l'accès au domaine « SM » (D021) et de réduire la moyenne de participation à 10/20.
- ▶ Revoir les critères pédagogiques complémentaires pour les filières de l'ENS (formation de formateurs) notamment pour le baccalauréat des séries M, SE et TM.
- ▶ Mettre en place un test écrit en complément du test d'aptitude oral pour les filières de formation de formateurs. La note finale sera la moyenne des notes du test écrit et du test oral.

2.3_Critères pédagogiques (suite)

- ▶ Revoir à la hausse la moyenne d'accès à certaines filières à grands effectifs afin de les réduire :
 - « Droit », « Arts » et « MI » (U-Tlemcen) ;
 - « SEGC » (U-Tiaret) ;
 - « SEGC », « SHS », « Sc. islamiques » et « ST » (U-Adrar) ;
 - « Langues » (U-Oran 2).

- ▶ Revoir à la baisse la moyenne minimale d'accès des formations à effectifs très réduits afin de permettre l'inscription d'effectifs plus importants :
 - « Sciences Politiques » et « Foresterie » (U-Tlemcen) ;
 - « STAPS » et « DSP » (U-Chlef) ;
 - « Sciences de la Matière » (U-Adrar) ;
 - « Architecture » (U-Bechar)

2.4_Calendrier

- ▶ Eviter l'arrivée très tardive de la circulaire afin de pouvoir organiser la campagne d'information auprès des établissements d'enseignement secondaire du MEN dans de bonnes conditions.
- ▶ Respecter le calendrier des inscriptions des nouveaux bacheliers notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la plateforme « SII Progress ».

2.5_Divers

- ▶ Eviter la démultiplication du nombre de circulaires régissant l'orientation des nouveaux bacheliers (03 pour l'année précédentes), dans le cas échéant, la circulaire et l'avenant des notes minimales de participation au classement suffisent largement.
- ▶ Respecter les quotas offerts en places pédagogiques par les établissements afin d'éviter la surcharge des filières de formation.
- ▶ Définir les quotas des filières des ENS sur la base des besoins du Ministère de l'Education Nationale.
- ▶ Alléger le contenu des annexes de la circulaire en réduisant le nombre de formations offertes en procédant aux affectations des bacheliers par domaines et différer les affectations en spécialités à partir de la deuxième année.
- ▶ Equilibrer les effectifs des affectés en « ST » et « SM »

-3-

Coopération internationale

**Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020
de la DCEIU du MESRS**

Contexte

Le MESRS ambitionne dans son plan d'action d'ouvrir davantage l'université sur son environnement national et international.

Il envisage de mettre en place, en plus des actions lancées, une nouvelle stratégie de coopération dans le cadre d'une concertation avec les établissements universitaires conduite par les conférences régionales des universités.

Cette stratégie qui sera élaborée sur la base de la nouvelle vision de l'université à l'horizon 2030 qui a été présentée de façon détaillée par Monsieur le Ministre, lors de la dernière conférence nationale, appréhende le degré d'ouverture à l'international dans sa nouvelle doctrine à travers les axes suivants :

Axes de coopération

- ▶ **Le lancement des Campus du futur dans des disciplines nouvelles pour l'élite scientifique** : Il s'agira de former à des métiers reconnus mondialement comme ceux structurant le futur, notamment les sciences exactes, l'Environnement, la Robotique et l'Intelligence Artificielle, la Transition Energétique vers le Développement Durable et l'Economie Quantitative.
- ▶ **Le développement des formations pour les métiers du futur** : inclus l'enseignement de l'Intelligence Artificielle et l'internet des objets, la Médecine 2.0, les grandes mutations économiques et géopolitiques, la Robotique, le Développement Humain Durable et la Transition Energétique nécessaire pour sortir de la dépendance Hydrocarbure.
- ▶ **La définition d'une nouvelle vision du secteur en matière de recherche scientifique**, d'innovation et de développement technologique, et la création d'entreprises par les chercheurs et par les étudiants diplômés (start-up).
- ▶ **La mobilisation d'opportunités de financements internationaux.**

Démarche

- ▶ C'est dans ces thématiques d'avenir structurantes et porteuses que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique souhaiterait engager avec ses partenaires des projets de coopération future.
- ▶ Il va sans dire que le plan d'action d'amélioration de l'acte pédagogique et du développement harmonieux de l'université est et sera mis en œuvre concomitamment avec la vision du développement scientifique et technologique du pays, qui passera aussi par une formation de qualité des enseignant(e)s.
- ▶ **La démarche méthodologique préconisée serait d'engager deux ou trois projets structurants avec chaque partenaire, à identifier en fonction du besoin et de ses domaines de compétence et d'excellence.**

Partenaires ciblés

▶ Grands organismes :

- Union Européenne
- PNUD
- Banque Mondiale
- OCL
- COMSTESH
- UNESCO
- ALESCO
- OMS

▶ Partenaires Anglo-saxons :

- Etats Unis d'Amérique
- Canada
- Royaume Uni
- République d'Irlande

▶ Partenaires Européens :

- Allemagne
- Italie
- Espagne
- France
- Suisse
- Belgique
- Serbie
- Russie
- Pays Scandinaves
- Pays bas

▶ Partenaires Africains :

- Afrique du Sud
- Nigéria

▶ Partenaires Asiatiques :

- Chine
- Corée du Sud
- Inde
- Japon
- Malaisie
- Vietnam
- Singapour

▶ Partenaires Arabes :

- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unies
- Qatar
- Tunisie

Echéance

- ▶ Engager les projets structurants avec les partenaires (selon liste).
- ▶ Transmettre les rapports finaux dans un délai n'excédant pas dix (10) jours.

Merci pour votre attention